

Simple Comptable de Sage

Mise à jour du produit du 1^{er} janvier 2009

Mise à jour de Simple Comptable de Sage

Installer la bonne mise à jour	1
À propos de cette mise à jour	2
Quand dois-je installer la mise à jour?	2
Où puis-je trouver la mise à jour?	3
Télécharger les mises à jour à partir du site Web de Simple Comptable	3
Comment installer la mise à jour de produit?	3

Changements de l'impôt en vigueur le 1^{er} janvier 2009

Quoi de neuf dans cette mise à jour de l'impôt	5
Changements dans les montants des crédits d'impôt personnels	5
Avant de commencer le traitement de la paie 2009	7
Préparer la paie pour 2009	7
1 ^{re} étape : Ajuster les montants de crédits d'impôt personnels (niveau fédéral) de l'employé	7
Comment ajuster manuellement les montants demandés de crédits d'impôt (niveau fédéral)	8
2e étape : Ajuster les montants de crédits d'impôt (niveau provincial ou territorial) des employés	8
Comment ajuster manuellement les montants des crédits d'impôt (niveau provincial/territorial)	9
Directives de l'indexation	9
Fonction Mettre à jour les crédits d'impôt des employés	10
Les feuillets T4 pour 2008	13
Taille du formulaire et totaux du sommaire	13
Production électronique	13
Les feuillets Relevé 1 pour 2008	14
Quoi de neuf?	14
Transmission des RL-1 modifiés ou annulés par voie électronique	14
Impression des RL-1 modifiés	14
Taille du formulaire et totaux du sommaire	14

Production électronique	14
Foire aux questions	15
Où puis-je obtenir les feuillets T4 ou Relevé 1?	15
Quels formats de Relevé 1 puis-je utiliser?	15
Quels formats de T4 puis-je utiliser?	15
Où les pourboires d'un employé du Québec s'affichent-ils sur le Relevé 1?.....	15
Devrait-il y avoir un montant dans la case 26 du feuillet T4?.....	15
Devrait-il y avoir un montant dans la case G du feuillet RL-1?	16

Simple Comptable de Sage 2009 Améliorations du produit

Problèmes abordés dans cette mise à jour du produit	17
---	----

Simple Comptable de Sage 2008 Améliorations du produit

Problèmes abordés dans des versions antérieures de Simple Comptable 2008.....	19
---	----

Mise à jour de Simple Comptable de Sage

Sage diffuse des mises à jour de produit lorsque :

- des améliorations sont apportées au logiciel Simple Comptable;
- des problèmes liés au logiciel sont corrigés; et lorsque
- les mises à jour de l'impôt sont disponibles.

Cette mise à jour du produit comporte les mises à jour de l'impôt du 1^{er} janvier 2009.

Important!

Les mises à jour de l'impôt de Simple Comptable sont offertes seulement aux abonnés de SimplyCARE avec Paie. Si vous ne savez pas si votre abonnement est encore en vigueur ou devez vous abonner ou bien renouveler votre abonnement, appelez-nous au 1-888-261-9610.

- **Installer la bonne mise à jour du produit.** Assurez-vous d'installer la bonne version de la mise à jour, tel que décrit dans la section d'installation ci-après.
- **Changements dans les montants des crédits d'impôt personnels et l'indexation.** Les montants des crédits d'impôt personnels au niveau fédéral et provincial ont changé pour l'année 2009. Assurez-vous d'ajuster les enregistrements de vos employés dans Simple Comptable, tel que décrit dans « Préparer la paie pour 2009 » à la page 7.

Installer la bonne mise à jour

Assurez-vous d'installer la version de la mise à jour qui est compatible avec votre produit Simple Comptable :

Si vous utilisez :	Installez cette version de la mise à jour :
Simple Comptable 2008 Supérieur, Entreprise et Édition Experts	Simple Comptable 2008, version D
Pro 2009, Supérieur 2009 Entreprise 2009 et Édition Experts 2009	Simple Comptable 2009, version B

Pour vérifier le numéro de version de votre programme, au menu Aide, choisissez « À propos de Simple Comptable ».

À propos de cette mise à jour

Cette mise à jour de Simple Comptable ne contient pas le programme complet de Simple Comptable. Si vous devez réinstaller les fichiers de programme Simple Comptable, utilisez votre CD du programme, puis installez la mise à jour du produit, tel que décrit dans la présente brochure.

Avertissement

Utilisation de Windows 2000 ou Windows XP sur un réseau

Si vous utilisez un réseau poste-à-poste et Simple Comptable avec Windows XP ou Windows 2000 et si vos données se trouvent sur un ordinateur fonctionnant sous Windows 98, vos données comptables risquent d'être endommagées.

Assurez-vous que vos données comptables se trouvent sur un Windows XP ou Windows Serveur 2000 ou poste de travail. Ainsi vous pourrez les utiliser sans danger. Si vous ignorez le système d'exploitation sur lequel vos fichiers de données comptables sont stockés, contactez votre administrateur de réseau ou la personne qui a configuré votre réseau afin d'être sûr de trouver les données sur un ordinateur fonctionnant sous Windows XP ou Windows 2000.

Quand dois-je installer la mise à jour?

- Vous devez installer cette mise à jour *avant* d'imprimer les feuillets T4 et Relevé 1 pour 2008.
- Vous devez installer la nouvelle version *avant* de traiter votre première paie 2009, afin de calculer automatiquement les retenues selon les nouveaux taux 2009.

Simple Comptable utilise automatiquement les bonnes tables d'impôt, basées sur la date de session que vous entrez. Lorsque vous avancez la date de session jusqu'à 2009, le programme utilise les nouvelles tables d'impôt pour 2009.

Important !

Mise à jour de Simple Comptable dans un environnement multi-utilisateur (Simple Comptable Supérieur et ultérieur)

- Si vous avez installé la version complète de Simple Comptable sur l'ordinateur de chaque utilisateur, vous devez installer la mise à jour sur chaque poste de travail.

Ou

- Si vous avez installé la version complète de Simple Comptable sur un seul ordinateur et les composantes du poste de travail sur les autres ordinateurs qui permettent de l'utiliser, alors vous n'avez besoin d'installer la mise à jour de produit que sur un seul ordinateur.

Où puis-je trouver la mise à jour?

Si la fonction Mise à jour automatique est activée, Simple Comptable vérifie automatiquement s'il y a des mises à jour lorsque votre système est connecté à l'Internet au démarrage. Prenez note que si une mise à jour de l'impôt est disponible et Simple Comptable détecte que vous n'êtes pas un abonné de SimplyCARE avec Paie en cours; un message s'affiche en vous informant de contacter le Service des ventes pour vous abonner ou renouveler votre abonnement SimplyCARE.

Remarque!

Pour obtenir des informations sur la façon d'activer Mises à jour automatiques, cherchez «Mises à jour automatiques» dans l'Aide en ligne.

La mise à jour est également offerte sur CD et vous pouvez aussi la télécharger sur le site Web de Simple Comptable.

Télécharger les mises à jour à partir du site Web de Simple Comptable

Les mises à jour du produit sont disponibles sur le site Web de Simple Comptable à <http://fr.simplyaccounting.com/support/productupdates/>.

Comment installer la mise à jour de produit?

Si vous téléchargez la mise à jour de produit à partir du site Web, suivez les directives d'installation fournies sur le site Web.

Si vous la recevez sur CD, suivez les directives d'installation ci-après :

1. Lancez Windows.
2. Faites une copie de sauvegarde de vos fichiers de données (si ce n'est déjà fait).
3. Mettez le CD dans le lecteur de CD-ROM de votre ordinateur.
4. Si l'installation démarre automatiquement, passez à l'étape 5. Autrement :
 - a. Dans Windows, cliquez sur le bouton Démarrer et choisissez Exécuter.

- b. Tapez *d:\launch.exe* (remplacez *d:* par la lettre de votre lecteur de CD-ROM), puis, appuyez sur Retour.
 - c. Sélectionnez OK.
5. Suivez pas à pas les instructions affichées à l'écran.
6. Une boîte de dialogue s'affiche vous informant que l'installation est terminée. Cliquez sur OK.
7. Lancez Simple Comptable. Pour vous assurer que vous avez installé la toute dernière mise à jour de l'impôt, choisissez « À propos de Simple Comptable » au menu Aide.
8. Rangez votre mise à jour du produit en lieu sûr.

Changements de l'impôt pour le 1^{er} janvier 2009

Important!

Si vous êtes abonné à SimplyCARE avec Paie, votre mise à jour du produit inclut les changements à l'impôt pour le 1^{er} janvier 2009.

Quoi de neuf dans cette mise à jour de l'impôt

La mise à jour de l'impôt du 1^{er} janvier 2009 contient des changements apportés aux tables d'impôt et les calculs de Simple Comptable.

Cette mise à jour reflète les tables d'impôt fédérale et provinciales, en vigueur pour le 1^{er} janvier 2009, tel qu'énoncé dans *Formules pour le calcul informatisé des retenues sur la paie* de l'Agence du revenu du Canada, 88^e édition; *Guide de l'employeur – Les retenues sur la paie* de l'Agence du revenu du Canada; *Guide de l'employeur – Retenues à la source et cotisations* du Québec pour 2009, ainsi que les annexes de l'assurance-emploi, du régime de pensions du Canada et régime de rentes du Québec.

Pour en savoir plus sur les changements de l'impôt sur le revenu de l'Agence du revenu du Canada, communiquez avec un représentant de votre bureau des services fiscaux ou visitez le site Web de l'ARC à <http://www.cra-arc.gc.ca>.

Ce document concerne *seulement* les changements apportés à l'impôt et pour lesquels vous devrez peut-être effectuer des ajustements à vos enregistrements de paie.

Vous avez besoin de cette mise à jour pour imprimer vos feuillets T4 et Relevé 1 pour 2008 et traiter la paie (en utilisant le calcul de l'impôt automatique) en 2009.

Changements dans les montants des crédits d'impôt personnels

À compter du 1^{er} janvier 2009, les montants des crédits d'impôt personnels au niveau fédéral, provincial et territorial changent. Ces changements figurent dans les nouveaux formulaires TD1 2009 du fédéral, provincial et territorial et celui du TP-1015.3 du Québec. Par exemple, les montants personnels *de base* changent comme suit :

	Montants personnels de base	
	2009	2008
Fédéral	10 100	9 600
Alberta	16 775	16 161
Colombie-Britannique	9 373	9 189
Manitoba	8 134	8 034
Terre-Neuve et Labrador	7 778	7 566
Nouveau-Brunswick	8 605	8 395
Territoires du Nord-Ouest	12 664	12 355
Nouvelle-Écosse	7 981	7 731
Nunavut	11 664	11 360
Ontario	8 881	8 681
Île-du-Prince-Édouard (<i>aucun changement</i>)	7 708	7 708
Québec	10 455	10 215
Saskatchewan	13 269	12 945
Yukon	10 100	9 600

Le facteur d'indexation 2009 est 2.50%.

Réviser le formulaire TD1 pour obtenir des renseignements complets sur tous les montants personnels de base pour l'année 2009.

Pour découvrir d'autres montants qui ont été modifiés ou recevoir les formulaires en 2009, communiquez avec un responsable de votre bureau de services fiscaux ou visitez ces sites web gouvernementaux :

ARC : <http://www.cra-arc.gc.ca/>

Ministère du Revenu : <http://www.revenu.gouv.qc.ca/>

Avant de commencer le traitement de la paie 2009

- Lisez attentivement le nouveau formulaire fédéral TD1 pour 2009 et le TD1 provincial ou territorial pour 2009 (ou le TP - 1015.3 pour le Québec) pour vous familiariser avec tous les changements.
- Fournissez les formulaires TD1 fédéral/provincial/territorial pour 2009 aux employés qui doivent apporter des changements à leurs crédits d'impôt personnels.
- Ajustez les enregistrements de vos employés dans Simple Comptable, afin de refléter les nouveaux montants de crédit d'impôt pour 2009. Pour ce faire, lisez la prochaine section.

Préparer la paie pour 2009

Cette section décrit ce que vous devez ajuster dans Simple Comptable après le traitement de toute la paie pour 2008, mais *avant* de commencer votre paie pour 2009.

- 1^{re} étape : Ajustez les crédits d'impôt personnels fédéraux de l'employé pour 2008
- 2^e étape : Ajustez les crédits d'impôt personnels provinciaux ou territoriaux de l'employé pour 2008

1^{re} étape : Ajuster les montants de crédits d'impôt personnels (niveau fédéral) de l'employé

L'Agence du revenu du Canada a annoncé une indexation de **2,50%** pour l'année 2009.

Ajuster
manuellement les
enregistrements

Avant de traiter la paie pour l'année 2009, ajustez manuellement les champs **Crédit d'impôt féd.** et **Crédit d'impôt féd. assujetti à l'indexation** dans les fiches de vos employés pour refléter les montants des crédits d'impôt personnels au niveau fédéral pour 2008. Suivez les directives de « Mettre à jour les crédits d'impôt des employés assujettis à l'indexation » dans l'Aide.

Si vous souhaitez
des ajustements
automatiques...

Avant d'utiliser la fonction Mettre à jour les crédits d'impôt des employés, assurez-vous de lire la section « Fonction Mettre à jour les crédits d'impôt des employés ».

Réviser les fiches de vos employés après les ajustements automatiques.

Comment ajuster manuellement les montants demandés de crédits d'impôt (niveau fédéral)

Si le crédit d'impôt personnel d'un employé change pour l'année 2009, cet employé doit remplir un nouveau formulaire fédéral TD1 pour **2009** et le montant de son crédit d'impôt personnel doit être ajusté manuellement dans Simple Comptable. Pour ajuster ce montant, consultez « Mettre à jour les crédits d'impôt des employés assujettis à l'indexation » dans l'Aide pour changer les montants suivants dans la fiche de l'employé :

- Crédit d'impôt fédéral – Entrez le montant total du crédit d'impôt fédéral, tel qu'il figure sur le formulaire fédéral TD1 de **2009** pour l'employé.
- Crédit d'impôt fédéral assujetti à l'indexation – Calculez et entrez le montant total du crédit d'impôt personnel de l'employé admissible à l'indexation, basé sur le formulaire fédéral TD1 de **2009** pour l'employé. Si vous avez besoin d'aide pour calculer ce montant, reportez-vous aux directives concernant l'indexation à la page 13.

2e étape : Ajuster les montants de crédits d'impôt (niveau provincial ou territorial) des employés

Plusieurs provinces/territoires ont modifié leurs crédits d'impôt personnels. Ils ont soumis des facteurs d'indexation pour l'année 2008 :

Province	Facteur d'indexation
Alberta	1,038
Colombie-Britannique	1,020
Ontario	1,023
Québec	1,0236*
Nouveau-Brunswick	1,025
Terre-Neuve et Labrador	1,028*
Territoires du Nord-Ouest	1,025
Nunavut	1,025
Saskatchewan	1,025
Yukon	1,025*

* **Remarque** : Pour les employés du Québec, Terre-Neuve et Labrador, certains changements apportés aux montants des crédits d'impôt personnels ne sont pas directement attribués à l'indexation. Vous pouvez manuellement mettre à jour les demandes de crédits d'impôt pour les employés du Québec, Yukon, Terre-Neuve et Labrador.

Avant de commencer le traitement de la paie pour l'année 2009, vous devez ajuster le champ **Crédit d'impôt provincial** et celui de **Crédit d'impôt provincial assujetti à l'indexation** dans les fiches de vos

employés pour refléter les montants des crédits d'impôt personnels (niveau provincial/territorial) pour 2008 :

Ajuster manuellement les enregistrements

Vous pouvez ajuster tous les enregistrements manuellement, tel qu'il est décrit dans la section « Comment ajuster manuellement les crédits d'impôt (niveau provincial/territorial) », plus loin dans ce document.

Si vous souhaitez des ajustements automatiques...

Vous pouvez utiliser la fonction Mettre à jour les crédits d'impôt des employés dans Simple Comptable pour augmenter les montants des crédits d'impôt (niveau provincial/territorial) de tous vos employés. Pour suivre les directives, lisez « Fonction Mettre à jour les crédits d'impôt des employés » dans ce guide.

Si vous avez utilisé la fonction Mettre à jour les crédits d'impôt des employés, et par la suite l'employé change ses montants de crédit d'impôt provincial/territorial pour l'année 2009, vous devrez alors ajuster le champ Crédit d'impôt provincial manuellement.

Comment ajuster manuellement les montants des crédit d'impôt (niveau provincial/territorial)

Pour les ajuster manuellement, suivez ces étapes :

1. Si un employé change ses montants personnels pour l'année 2009, l'employé doit remplir le nouveau formulaire provincial ou territorial TD1 pour 2009 (ou le TP - 1015.3 pour le Québec).
2. Dans le champ **Crédit d'impôt provincial** de la fiche de l'employé dans Simple Comptable, entrez le Montant total de la demande du formulaire TD1 (ou la ligne 10 du TP - 1015.3 pour le Québec).
3. Dans le champ **Crédit d'impôt provincial assujetti à l'indexation** de la fiche d'employé, calculez et entrez le montant total du crédit d'impôt personnel admissible à l'indexation, basé sur le TD1 provincial (ou territorial) **2009** de l'employé (ou le TP - 1015.3 pour le Québec). Pour obtenir des informations afin de calculer ce montant, consultez les directives de l'indexation dans ce guide.

Directives de l'indexation

Dans Simple Comptable, il y a deux champs à l'onglet Impôts de la fenêtre Enregistrements des employés. Ils contiennent les montants des employés qui sont assujettis à l'indexation :

- Crédit d'impôt fédéral assujetti à l'indexation

Crédit d'impôt
fédéral assujetti à
l'indexation

- Crédit d'impôt provincial assujetti à l'indexation

Pour calculer le montant du crédit d'impôt fédéral admissible à l'indexation pour l'année 2009 :

- À partir du Montant total de la demande du formulaire fédéral TD1, soustrayez les points qui *ne* sont *pas* admissibles à l'indexation

Voici les montants des crédits d'impôt personnels du formulaire fédéral TD1 pour 2009 qui *ne* sont *pas* présentement admissibles à l'indexation :

- Montant pour revenu de pension
- Frais de scolarité et montant relatif aux études (temps plein)
- Frais de scolarité et montant relatif aux études (temps partiel)
- Montant pour revenu de pension, frais de scolarité et montant relatif aux études transférés du conjoint ou personne à charge

Crédit d'impôt
provincial assujetti
à l'indexation

Concernant les montants des crédits d'impôt (niveau provincial), certains gouvernements provinciaux et territoriaux ont défini leurs propres critères d'indexation. Par exemple, en Alberta et en Ontario, *tous* les montants des crédits d'impôt sont assujettis à l'indexation.

Important!

Puisque les critères d'indexation varient d'une compétence à une autre et qu'ils peuvent changer, vous devriez vous renseigner pour savoir ceux qui sont établis par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux avant d'entrer le montant de l'employé dans le champ Crédit d'impôt fédéral (ou provincial) assujetti à l'indexation.

Fonction Mettre à jour les crédits d'impôt des employés

Vous pouvez utiliser la fonction Mettre à jour les crédits d'impôt des employés pour actualiser les montants des crédits d'impôt (niveau fédéral, provincial ou territorial) par un montant ou un facteur d'indexation fourni par le gouvernement. Avant de l'utiliser, assurez-vous que les champs **Crédit d'impôt fédéral** et **Crédit d'impôt fédéral assujetti à l'indexation** (ou les champs **Crédit d'impôt provincial** et **Crédit d'impôt provincial assujetti à l'indexation**) reflètent les montants correspondants à l'an dernier, si vous actualisez les demandes provinciales/territoriales.

Pour utiliser cette fonction :

- Fermez toutes les fenêtres des Enregistrements des employés. D'une part, cette fonction ne sera pas disponible si les enregistrements des employés ne sont pas fermés, d'autre part si cette fonction est en

cours d'utilisation, vous ne pourrez ouvrir aucun enregistrement d'employé.

- À la fenêtre d'accueil, choisissez le menu Maintenance, puis Mettre à jour les crédits d'impôt des employés. La fenêtre suivante s'ouvre :

Utiliser ces champs pour mettre à jour les crédits d'impôt fédéraux

Utiliser ces champs pour mettre à jour les crédits d'impôt provinciaux

Cochez les cases des crédits d'impôt que vous désirez mettre à jour. Indiquez si cette procédure s'effectue avec un facteur ou un montant et entrez l'un ou l'autre.

	Facteur	Montant
<input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour de tous les crédits d'impôt fédéraux par	1.017	0.00
<input type="checkbox"/> Alberta:	0.0	0.00
<input type="checkbox"/> C.-B.:	0.0	0.00
<input type="checkbox"/> Manitoba:	0.0	0.00
<input type="checkbox"/> N.-B.:	0.0	0.00
<input type="checkbox"/> Terre Neuve:	0.0	0.00
<input type="checkbox"/> T.-N.-O.:	0.0	0.00
<input type="checkbox"/> N.-É.:	0.0	0.00
<input type="checkbox"/> Nunavut:	0.0	0.00
<input type="checkbox"/> Ontario:	0.0	0.00
<input type="checkbox"/> I.-P.-É.:	0.0	0.00
<input type="checkbox"/> Québec:	0.0	0.00
<input type="checkbox"/> Saskatchewan:	0.0	0.00
<input type="checkbox"/> Yukon:	0.0	0.00

OK Annuler

La section qui suit décrit les champs dans cette fenêtre :

Mise à jour de tous les crédits d'impôt des employés par. Pour mettre à jour le montant du crédit d'impôt fédéral dans tous les enregistrements d'employés dans l'entreprise, choisissez cette option.

Provinces / Territoires. Pour mettre à jour le montant du crédit d'impôt provincial (ou territorial) dans tous les enregistrements d'employés *pour une province particulière (ou territoire) de l'entreprise*, choisissez la province (ou le territoire).

Facteur. Entrez le facteur qui augmentera le montant du crédit d'impôt. Par exemple, pour augmenter les crédits d'impôt de tous les employés par 1,7 pour 100, entrez un facteur de **1,017** (*non pas 1,7 ni 0,017*).

Montant. Entrez le montant qui augmentera le montant du crédit d'impôt. Par exemple, pour augmenter les crédits d'impôt de tous les employés d'une province de 285 \$, entrez **285** dans le champ Montant sur la ligne pour cette province.

Lorsque vous avez sélectionné vos options, cliquez sur OK. Simple Comptable mettra à jour les champs décelés à l'onglet Impôts de la fenêtre Enregistrements des employés :

- Champ Crédit d'impôt fédéral et champ Crédit d'impôt fédéral assujéti à l'indexation, si vous désirez mettre à jour le crédit d'impôt fédéral.

- Champ Crédit d'impôt provincial et champ Crédit d'impôt provincial assujetti à l'indexation, si vous désirez mettre à jour le crédit d'impôt provincial (ou territorial).

Remarque : Les montants des crédits d'impôt calculés par Simple Comptable, peuvent être légèrement différents de ceux figurant sur le formulaire TD1, en raison de l'arrondi. Par exemple, si vous entrez un facteur de 1,017 et le crédit d'impôt fédéral de l'employé était de 8 012 \$, Simple Comptable le modifie pour donner 8 148,20 \$, au lieu du montant inscrit 8 148,00 \$. (Cela n'aura pas grand impact sur le calcul des retenues des impôts sur le salaire). Vous pouvez, si vous le désirez, modifier le crédit d'impôt fédéral de l'employé pour qu'il corresponde au montant inscrit.

Exemple

Voici la manière de fonctionner en utilisant le champ Facteur. Prenez note que les montants des crédits d'impôt et le facteur d'indexation utilisés dans cet exemple sont fictifs.

Supposez qu'un employé demande les articles de crédit d'impôt fédéral suivants :

• Montant personnel de base	8 012 \$
• Montant pour conjoint	6 803 \$
• Frais de scolarité & montant relatif aux études (temps partiel)	<u>1 000 \$</u>
	<u>15 815 \$</u>

Dans la fiche de l'employé de Simple Comptable :

- Vous avez entré 15 815 \$ dans le champ Crédit d'impôt fédéral
- Vous avez entré 14 815 \$ dans le champ Crédit d'impôt fédéral assujetti à l'indexation, puisque les frais de scolarité et montant relatif aux études de 1 000 \$ ne sont pas admissibles à l'indexation.

Maintenant, supposez que la nouvelle loi de l'impôt sur le revenu stipule que les deux articles admissibles à l'indexation (montant de base et montant pour conjoint) sont augmentés de 1,7 pour 100 (un facteur de 1,017).

À la fenêtre Mettre à jour les crédits d'impôt des employés :

1. Choisissez l'option Mise à jour de tous les crédits d'impôt fédéraux par.
2. Entrez 1,017 dans le champ adjacent Facteur.

Mise à jour de tous les crédits d'impôt fédéraux par: Facteur 1.017 0.00 Montant

3. Cliquez sur OK.

Alors Simple Comptable :

- Multiplierait le champ Crédit d'impôt fédéral assujéti à l'indexation par le facteur ($14\ 815 \$ \times 1,017 = 15\ 066,86 \$$). Puis, ce champ afficherait un montant de 15 066,86 \$, soit une augmentation de 251,86 \$.
- Ajouterait l'augmentation de 251,86 \$ au champ Crédit d'impôt fédéral. Puis, le montant de ce champ passerait de 15 815 \$ à 16 066,86 \$.

Les feuillets T4 pour 2008

Avant d'imprimer les feuillets T4 pour 2008, veuillez lire les sections suivantes.

Taille du formulaire et totaux du sommaire

Simple Comptable prend en charge l'impression des formulaires T4 pour l'année d'imposition 2008. Pour de plus amples informations concernant l'impression, consultez "Configurer les options de formulaire pour les feuillets T4 et le formulaire T4" et "Imprimer les feuillets T4 et sommaire" dans l'aide.

Production électronique

Pour obtenir des renseignements concernant la production électronique des feuillets T4, consultez "Soumettre des feuillets par voie électronique" dans l'aide.

Les feuillets Relevé 1 pour 2008

Avant d'imprimer les feuillets Relevé pour 2008, veuillez lire les sections suivantes.

Quoi de neuf?

Transmission des RL-1 modifiés ou annulés par voie électronique

De nouvelles options ont été ajoutées à la fenêtre Exporter RL-1 (Service de transmission des feuillets) afin que vous puissiez transmettre les RL-1 modifiés ou annulés par voie électronique dans Simple Comptable. Consultez la rubrique «Soumettre les relevés 1 par voie électronique» dans l'Aide pour obtenir des informations sur la façon de procéder.

Impression des RL-1 modifiés

Vous pouvez imprimer des feuillets RL-1 modifiés, au besoin. Prenez note cependant, que vous devez ajouter manuellement le numéro d'origine du RL-1 au feuillet si le RL-1 d'origine n'a pas été transmis par voie électronique.

Taille du formulaire et totaux du sommaire

Simple Comptable prend en charge l'impression des formulaires Relevé 1 pour l'année d'imposition 2008. Pour de plus amples informations concernant l'impression, consultez "Configurer les options de formulaire pour les feuillets Relevé 1" et "Imprimer les feuillets Relevé 1" dans l'aide.

Production électronique

Pour obtenir des renseignements concernant la production électronique des feuillets Relevé 1, consultez "Soumettre des feuillets par voie électronique" dans l'aide.

Foire aux questions

Où puis-je obtenir les feuillets T4 ou Relevé 1?

- Commandez les feuillets T4 auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC).
- Commandez les feuillets Relevé 1 auprès du Ministère du Revenu du Québec.

Quels formats de Relevé 1 puis-je utiliser?

Simple Comptable imprime les Relevés 1 sous les formats suivants :

- Matrice de points : formulaires préimprimés, entraîneur de papier en continu.
- Imprimante laser et à jet d'encre : formulaires préimprimés.
- Télécopieur à impression laser et à jet d'encre : formulaire papier uni.

Quels formats de T4 puis-je utiliser?

Simple Comptable imprime les T4 sous les formats suivants :

- Imprimante laser et à jet d'encre : formulaires préimprimés.
- Télécopieur à impression laser et à jet d'encre : formulaire papier uni.

Où les pourboires d'un employé du Québec s'affichent-ils sur le Relevé 1?

Sur le feuillet RL-1, il y a une case T pour les pourboires attribués. La somme des montants des cases T et S (pourboires reçus) représente le total des pourboires imposables et il est inclus dans la case A (revenu d'emploi).

Devrait-il y avoir un montant dans la case 26 du feuillet T4?

La case 26 représente les gains donnant droit à pension - RPC ou RRQ. Cette case est normalement vide. Elle est habituellement réservée aux employés qui ont atteint 18 ou 70 ans durant l'année et dont seulement une partie des gains sera assujettie au RPC ou RRQ.

Réviser le montant de salaire cotisable annuel cumulatif de chaque employé à l'onglet Rapport T4 et RL-1. Simple Comptable inscrira un montant dans la case 26 du T4, si le salaire cotisable de l'employé pour l'année :

- diffère de celui inscrit dans la case 14 du T4, *ET*
- est inférieur au montant annuel maximum.

Devrait-il y avoir un montant dans la case G du feuillet RL-1?

La case G représente le salaire admissible au RRQ. Cette case est normalement vide. Elle est habituellement réservée aux employés qui ont atteint 18 ans durant l'année et dont seulement une partie des gains sera assujettie au RRQ.

Réviser le montant du salaire cotisable annuel cumulatif de chaque employé à l'onglet Rapport T4 et RL-1. Simple Comptable inscrira un montant dans la case G du RL-1, si le salaire cotisable de l'employé pour l'année diffère de celui inscrit dans la case A.

Améliorations du produit Simple Comptable de Sage 2009

Cette version inclut des améliorations apportées à Simple Comptable 2009.

Problèmes abordés dans cette mise à jour du produit

- Simple Comptable s'intègre maintenant avec notre nouveau service de facturation sécurisé en ligne, Billing Boss. Envoyez la copie d'une facture par courriel directement à votre client et ce dernier pourra régler la facture en ligne en utilisant un service de paiement autorisé. Inscrivez-vous en ligne pour ouvrir un compte Billing Boss à www.billingboss.com.
- Vous pouvez désormais imprimer le reçu d'un client pour un paiement fait par carte de crédit et un remboursement traité dans Solutions de paiement de Sage.
- Vous pouvez maintenant transmettre des feuillets Relevé 1 modifiés et annulés, ainsi qu'imprimer les Relevés 1 modifiés pour vos employés.
- Simple Comptable est maintenant pris en charge par Terminal Server sous Windows Server 2003 et 2008 (versions 32 bits et 64 bits). Vous pouvez suivre les instructions de configuration détaillées dans [la base de connaissances en ligne](#).
- Tous les comptes de produits et charges auxquels vous ventilez des montants de projet sont désormais listés dans les options de rapport Produit d'exploitation du projet et Ventilation du projet. Et tous les comptes de bilan auxquels vous ventilez des projets sont maintenant listés dans les options de rapport Ventilation de projet.
- Les dates de traitement du dépôt direct dans Beanstream ont changé. Les dépôts sont maintenant traités à la date d'aujourd'hui s'ils sont entrés avant 11 h et la date du jour suivant s'ils sont entrés après 11 h.
- Si vous imprimez les chèques de paie en lots, les droits actuels sont maintenant ajoutés correctement au total cumulé jusqu'à ce jour sur chaque chèque.

- Simple Comptable ne se souvient plus de la dernière méthode de calcul (manuelle ou automatique) utilisée dans le Journal de paie. Si un code d'identification de paie valide est détecté et que vous n'êtes pas en mode historique, les calculs automatiques de l'impôt seront toujours activés lorsque vous ouvrirez le Journal de paie.

Améliorations du produit Simple Comptable de Sage 2008

Cette version inclut des améliorations apportées à Simple Comptable 2008.

Problèmes abordés dans des versions antérieures de Simple Comptable 2008

- Nous avons ajouté une nouvelle préférence de l'utilisateur pour désactiver l'actualisation automatique des soldes d'enregistrements dans les listes de la fenêtre d'accueil. Désactiver l'actualisation automatique améliorera les délais de report des transactions pour les entreprises ayant un nombre volumineux de fiches d'inventaire (notamment les articles de stock). Pour en savoir plus, cherchez «Optimiser la performance» dans l'Aide.
- Les rapports Stocks : Rapport quantitatif et Stocks : Rapport sommaire affichent désormais les résultats lorsque vous regroupez une quantité importante d'articles de stock par emplacement.
- Simple Comptable peut maintenant imprimer un rapport Crystal personnalisé qui contient un sous-rapport sans erreur.
- Vous pouvez désormais ouvrir un fichier d'entreprise Simple Comptable à distance à partir d'une unité mappée.
- Si les protocoles Ipv4 et Ipv6 sont activés dans Windows XP ou Vista, vous n'avez plus à désactiver IPv6 pour lancer Simple Comptable. Simple Comptable utilisera automatiquement le protocole IPv4.
- Vous pouvez maintenant sauvegarder une copie d'un fichier d'entreprise actif de Simple Comptable en utilisant Fichier > Enregistrer sous > Enregistrer une copie sans erreur.
- Vous pouvez maintenant accéder au paramètre «Mon entreprise utilise les projets» après avoir effectué une mise à niveau de votre fichier d'entreprise à Simple Comptable 2008.
- Gestionnaire de connexion pour Simple Comptable a été mis à jour. Vous pouvez désormais :
 - Établir le nombre de tentatives de connexion

- Lancer et stopper le service à partir de l'icône Gestionnaire de connexion dans la zone de notification de la barre des tâches de Windows
- Modifier le paramètre de la capacité du pool tampon à partir de l'icône Gestionnaire de connexion dans la zone de notification de la barre des tâches de Windows

Remarque : Les modifications précédentes apportées au paramètre `innodb_buffer_pool_size` dans `dbengine.ini` seront remplacées.

- L'ordre de tri par défaut dans les rapports Détail – Chronologie des fournisseurs et Détail – Chronologie des clients correspond maintenant à l'ordre de tri utilisé dans Simple Comptable 2007 et antérieur.
- Vous pouvez maintenant actualiser plus rapidement les listes dans les boîtes de dialogue Recherche standard et Évolué (Stocks et Services, Comptes, Clients et Fournisseurs).
- Vous pouvez désormais corriger une transaction «Effectuer un autre paiement» dont la chaîne Réf./Facture contient plus de 15 caractères.
- Après avoir installé une mise à jour du produit, toutes les fenêtres de Simple Comptable s'afficheront désormais dans votre langue préférée.
- Le rapport Balance de vérification n'omet plus les comptes ayant des soldes zéro.
- Une mise à jour des droits d'accès a été ajoutée à l'outil de recherche dans l'Aide.
- Concernant une nouvelle entreprise en mode historique : si la date de début de l'exercice de l'entreprise et la date de transaction la plus ancienne sont identiques, le cumul annuel des soldes de comptes jusqu'à ce jour est désormais transmis correctement dans l'état des résultats.
- Les heures assurables qui figurent dans le champ personnalisé de revenu au taux horaire sont maintenant calculées et transmises dans le Relevé d'emploi.